

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01415

Numéro SIREN : 751 243 627

Nom ou dénomination : A-Z FOOD

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 6731

Copie Certifiée Conforme
de Gérant
[Signature]

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE

29 MARS 2024

ARRIVE GUICHET

SARL A-Z FOOD

10 Parc Club du Millénaire

1025 Avenue Henri Becquerel

34000 MONTPELLIER

SIRET 751 243 627 00013

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL A-Z FOOD

1025 avenue Henri Becquerel

34000 MONTPELLIER

APE : 4632A-

Siret : 75124362700013



Cabinet Jean-François BEL

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de MONTPELLIER

Jean-François BEL
Commissaire aux Comptes

MONTPELLIER

Tél. 0411931450

Fax. 0467921520

Mail : expert.comptable@cabinet-bel.com

Web : <http://cabinet-bel.com>

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Autres informations</i>	15



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

SARL A-Z FOOD



Cabinet Jean-François BEL

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 079	2 079		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	21 055	21 055		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 954		2 954	2 954
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 088	23 134	3 954	3 954
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	556 219		556 219	614 013
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	646 675	34 090	612 585	377 208
Autres créances	16 438	11 150	5 288	21 741
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 911		3 911	11 935
Charges constatées d'avance (3)	31 065		31 065	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 254 307	45 240	1 209 067	1 024 898
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 281 395	68 374	1 213 021	1 028 852
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	4 999
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	128 409	87 955
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	22 177	40 455
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	205 585	183 409
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	706 917	26 952
Emprunts et dettes financières diverses (3)		5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 342	774 756
Dettes fiscales et sociales	42 177	43 712
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		18
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 007 436	845 443
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 213 021	1 028 852
(1) Dont à plus d'un an (a)	300 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	707 436	845 443
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	406 917	24 717
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	4 177 208	983 160	5 160 368	4 414 130
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	17 823		17 823	17 823
Chiffre d'affaires net	4 195 030	983 160	5 178 190	4 431 952
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				155 277
Autres produits			3	4
Total produits d'exploitation (I)			5 178 194	4 587 233
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			4 730 207	4 215 318
Variations de stock			57 794	-184 494
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			141 081	153 022
Impôts, taxes et versements assimilés			5 743	6 420
Salaires et traitements			163 003	135 783
Charges sociales			52 642	42 535
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				2 255
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				11 150
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			40	152 362
Total charges d'exploitation (II)			5 150 511	4 534 351
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			27 683	52 883
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			170	1 463
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			170	1 463
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-170	-1 463
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			27 513	51 420

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	989	1 760
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	989	1 760
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-989	-1 760
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	4 348	9 205
Total des produits (I+III+V+VII)	5 178 194	4 587 233
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 156 017	4 546 779
BENEFICE OU PERTE	22 177	40 455
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

SARL A-Z FOOD



Cabinet Jean-François BEL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A-Z FOOD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 213 021 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 22 177 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022,

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 079			2 079
Immobilisations incorporelles	2 079			2 079
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	18 990			18 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 065			2 065
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 055			21 055
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 954			3 954
Immobilisations financières	3 954			3 954
ACTIF IMMOBILISE	27 088			27 088

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 079			2 079
Immobilisations incorporelles	2 079			2 079
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	18 990			18 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 065			2 065
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 055			21 055
ACTIF IMMOBILISE	23 134			23 134

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 698 132 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 954		2 954
Autres	1 000		1 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	646 675	646 675	
Autres	16 438	16 438	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	31 065	31 065	
Total	698 132	694 178	3 954
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 007 436 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	406 917	406 917		
- à plus de 1 an à l'origine	300 000		300 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 342	258 342		
Dettes fiscales et sociales	42 119	42 119		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	59	59		
Produits constatés d'avance				
Total	1 007 436	707 436	300 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-297 765			
(**) Dont envers les associés	59			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR FACTURE NON PARVEN	32 165
INTERET COURUS A PAYER	1 257
Dettes prov pour congés payés	12 286
charges sociales prov congés p	3 369
Total	49 077

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	31 065		
Total	31 065		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>PGE A HAUTEUR DE 90% par l'état a plus d'un an</i>	300 000
Autres engagements reçus	300 000
Total	300 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

A-Z FOOD
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Parc Club du Millénaire
34000 MONTPELLIER
751243627 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 178 190 euros contre 4 431 952 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,84%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 euros contre 155 281 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 788 001 euros contre 4 030 824 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,78%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 141 081 euros contre 153 022 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,80%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 743 euros contre 6 420 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,55%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 163 003 euros contre 135 783 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,05%.

Le montant des charges sociales s'élève à 52 642 euros contre 42 535 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,76%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 7 contre 6 pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,67%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0 euros contre 13 405 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des autres charges s'élève à 40 euros contre 152 362 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,97%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5 150 511 euros contre 4 534 351 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,59%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 27 683 euros contre 52 883 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -47,65%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -170 euros (-1 463 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 27 513 euros contre 51 420 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -46,49%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 4 348 euros contre 9 205 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -52,76%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 22 177 euros contre un bénéfice de 40 455 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -45,18%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 213 021 euros contre 1 028 852 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,90%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 22 177 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 177 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	128 409 euros
-------------------------------	---------------

Pour former un bénéfice distribuable de	150 586 euros
---	---------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 150 586 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 205 586 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

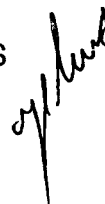
Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MONTPELLIER
Le 14 juin 2023

YILMAZ KARAKAS



A-Z FOOD
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Parc Club du Millénaire
34000 MONTPELLIER
751243627 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 juin,

A 10 h 00,

Les associés de la société A-Z FOOD, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 1 000 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10 Parc Club du Millénaire 34000 MONTPELLIER, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur YILMAZ KARAKAS, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,

Madame CEMILE MANAP, titulaire de 850 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

~~L'Assemblée est présidée par Monsieur YILMAZ KARAKAS, gérant associé.~~

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été

enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 22 177 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 177 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	128 409 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	150 586 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 150 586 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 28 329 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

YILMAZ KARAKAS
Gérant



A-Z FOOD
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Parc Club du Millénaire
34000 MONTPELLIER
751243627 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 22 177 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 177 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	128 409 euros
-------------------------------	---------------

Pour former un bénéfice distribuable de	150 586 euros
---	---------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 150 586 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

